Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET03-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 5 JUILLET 2022

N° BS juillet-03

Objet :

Coup de pousse Toilettes sèches 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à Jaujac à 17h30, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées : 30
Date de convocation : 28 juin 2022
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Présents :

ALLIX	Dominique	L'HERMINIER	Raoul
ANCHISI	Jean-Pierre	LECLERC	Thierry
BASTIDE	Bérangère	MENGIN	Jean-Marie
BÖHLE	Patrick	USALA	Catherine
BOYER	Joël	VERNOL	Daniel
BROUSSE	Christian	DUCHAMP	Cécile
FEOUGIER	Alain	RIEU-FROMENTIN	Françoise
GUILLO	Vincent	MASSEBEUF	Isabelle
HOUETZ	Marion		

Représentés :

TEYSSIER	Baptiste	procuration à	BOYER	Joël
WESTERLOPPE	Marie-Laure	procuration à	L'HERMINIER	Raoul
DELEUZE-DALZON	Chloé	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle
VIDAL	Carine	procuration à	MASSEBEUF	Isabelle

Excusés :

AMRANE	Nadia	OUILLON-PELISSIER	Elisabeth
DUPRE	Laurie		

Absents :

BOUET	Lynda	DELABRE	Philippe
TISSIER	Pierre	TOURVIEILHE	Max

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 007-250702388-20220705-DBSJUILLET03-DE

Le coup de pousse « Equipez vos sites de visite en toilettes sèches » vise à accompagner les communes et communautés de communes qui le souhaitent à équiper leurs sites de visite en toilettes sèches de qualité pour répondre aux enjeux de fréquentation et de préservation de sites valorisés, situés à l'écart des zones urbanisées ou bénéficiant d'adduction d'eau.

Les objectifs de ce coup de pousse sont les suivants :

- Réduire l'impact (visuel, déchets) de la fréquentation touristique dans des sites naturels ou culturels isolés ;
- Proposer un aménagement esthétique et intégré à l'environnement ;
- Répondre à une sollicitation des communes.

Il est proposé de modifier les modalités financières de soutien du coup de pousse en proposant une aide forfaitaire au-delà de 7 500 € HT de dépenses d'investissement éligibles (et non un pourcentage des dépenses). L'aide financière de la Région (via la ligne Parc) s'élèverait ainsi à 7 500 € par projet. En deçà de 7 500 € HT de dépenses éligibles, le taux de subvention sera maximum de 50 % des dépenses.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé d'accompagner techniquement et financièrement la commune suivante, remplissant les conditions d'éligibilité du coup de pousse :

✓ Commune de Saint-Prix : aide forfaitaire de 7 500 €

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

DECIDE

- D'APPROUVER la modification du cahier des charges et des modalités d'accompagnement des projets dans le cadre du coup de pousse Toilettes sèches 2022,
- D'APPROUVER la candidature présentée ci-dessus de la commune de Saint-Prix pour un montant d'aide forfaitaire de 7 500 €,
- D'AUTORISER le porteur de projet à solliciter la subvention présentée auprès de la Région,
- D'AUTORISER le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 5 juillet 2022, pour extrait conforme

Le Président
Dominique ALLIX

SYNDICAT MIXTE PNR des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC